

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2021
CONVOCATION DU 13 DECEMBRE 2021

Le 17 décembre 2021, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappel-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.

Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

EXCUSÉE AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme BROUTIN à Mme CARON

Mme DA SILVA MARTINS à Mme PERAL

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe OLIVE

DÉLIBÉRATION N°54/2021

**Autorisation de solliciter une subvention auprès du Département du Nord au titre de travaux du dispositif d'Aide Départemental aux Villages et Bourgs (ADVB)
Cadre de vie - voirie communale.**

Vu les critères d'éligibilité au dispositif « voiries communales » de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) ;

Vu le programme de travaux 2021 validé par la commission voirie ;

Vu le chiffrage du Maître d'ouvrage estimé à 75 000€ HT ;

Vu l'inscription prévue des crédits au chapitre 21 – Art. 2151 du budget 2022

Considérant l'éligibilité des travaux prévus rue de la Libération et de l'Égalité.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention auprès du département pour ces travaux. Compte tenu du montant maximum que nous pouvons obtenir : 75 000€, cela représente 38.8% du coût prévisionnel des travaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix (19 voix pour) d'autoriser Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 24/12/2021

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 24/12/2021